

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

---

**Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 18 février 2014, au Centre récréatif et communautaire de la Vallée-de-la-Gatineau situé au 5, rue de la Polyvalente, dans la ville de Gracefield à compter de 18 heures, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de monsieur le préfet Michel Merleau.**

**Sont présents :**

**Municipalités représentées**

Madame le conseiller Denis Charron	Aumond
Monsieur le substitut Michael Simard	Blue Sea
Madame la conseillère Julie Jolivette	Bois-Franc
Monsieur le conseiller Réjean Major	Bouchette
Madame la conseillère Chantal Lamarche	Cayamant
Madame la substitut Diane Marenger	Déléage
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon	Denholm
Monsieur le conseiller Neil Gagnon	Egan-Sud
Madame la conseillère Joanne Poulin	Gracefield
Monsieur le conseiller Gérard Coulombe	Grand-Remous
Monsieur le conseiller Ota Hora	Kazabazua
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle	Lac-Sainte-Marie
Monsieur le conseiller Robert Coulombe	Maniwaki
Monsieur le conseiller Ronald Cross	Messines
Monsieur le conseiller Alain Fortin	Montcerf-Lytton
Monsieur le conseiller André Carle	Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

**Est absent :**

Monsieur le conseiller Morris O'Connor	Low
--	-----

**Sont aussi présents :**

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, monsieur André Beauchemin, directeur général, madame Véronique Denis, greffière et adjointe à la direction générale et madame Lynn Kearney, trésorière et adjointe à la direction générale.

Des journalistes ainsi que des citoyens sont également présents.

**Ouverture de la séance par le préfet**

---

Monsieur le Préfet déclare la séance ouverte à 18 h et aborde ensuite l'ordre du jour.

**2014-R-AG047**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 18 février 2014**

---

Monsieur le conseiller Réjean Major, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec ajout des items suivants :

- 900-1 Invitation au Forum sur la mobilité territoriale et internationale « Outaouais, terre d'accueil et d'opportunités » - Désignation d'un représentant de la MRCVG;
- 900-2 Invitation au Forum municipal MRCVG – 2<sup>e</sup> présentation – 18 mars 2014;
- 900-3 Comité plénier – Rencontre le 13 mars 2014.

Et retrait des items suivants :

- 610-1 Forêts de proximité – Appui conditionnel au projet de la Municipalité de Cayamant.
- 690-3 TPI – Vente d'une partie du lot 5 323 961 du cadastre du Québec à madame Christiane Pagé Desjardins à des fins de complément d'établissement.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG048

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 21 janvier 2014**

---

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2014 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**Dépôt du rapport d'activités du préfet – Période du 22 janvier au 18 février 2014**

---

Monsieur le préfet dépose et présente son rapport d'activités pour la période du 22 janvier au 18 février 2014. Suite à un questionnement, Monsieur le préfet confirme aux membres du conseil qu'une rencontre du comité ad hoc sur les parcs régionaux devra être convoquée à court terme.

2014-R-AG049

**Autorisation de processus de dotation – Direction générale**

---

**Considérant** l'expression de la volonté du directeur général de la MRC de quitter pour la retraite à court terme;

**Considérant** que les membres du comité de l'administration générale veulent planifier cet éventuel départ à la retraite et débiter, dès que la date de retraite sera connue, un processus de dotation;

**Considérant** que les critères de sélection devront être établis par les membres du comité de l'administration générale afin d'identifier le profil du candidat recherché;

**Considérant** qu'un affichage de poste devra rapidement être réalisé suite à l'annonce officielle du départ à la retraite;

**Considérant** que les membres du comité de l'administration générale souhaitent dès maintenant obtenir l'autorisation du Conseil de la MRC afin que soit rapidement débuté le processus de dotation lorsque la date effective de retraite du directeur général de la MRC sera connue;

**Considérant** la recommandation du comité de l'administration générale à l'occasion de sa rencontre du 5 février 2014.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu d'autoriser le comité de l'administration générale de la MRC à débiter un processus de dotation pour le remplacement du directeur général de la MRC, selon l'échéancier à intervenir.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG050

**Contribution à la Société d'aménagement et de gestion environnementale (SAGE) du lac des trente et un milles pour l'année 2014**

---

**Considérant** l'augmentation des opérations de la SAGE 31 Milles et des coûts associés à celles-ci;

**Considérant** l'étude du dossier par le comité de l'administration générale quant aux opérations réalisées par la SAGE 31 Milles dans la MRCVG;

**Considérant** qu'une contribution financière annuelle de 1000 \$ est actuellement versée à cet organisme;

**Considérant** la recommandation du comité de l'administration générale, à l'occasion de sa rencontre du 5 février 2014, d'augmenter de 500 \$ la contribution annuelle actuellement versée à la SAGE 31 Milles.

**En conséquence**, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise le versement d'une contribution financière de 1500 \$ à la SAGE 31 Milles pour l'année 2014.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG051

**Appui – MRC Vaudreuil-Soulanges – Modification de l'entente de partenariat fiscal et financier avec Québec**

---

**Considérant** que l'entente de 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

**Considérant** que l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant quatre cent-soixante-douze (472) millions de dollars en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100%) en 2013;

**Considérant** que l'entente signée en 2006 arrive à échéance à la fin du mois de décembre 2013;

**Considérant** que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre dernier des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé;

**Considérant** que les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner;

**Considérant** la résolution 13-11-27-33 adoptée par le Conseil de la MRC Vaudreuil-Soulanges le 27 novembre 2013 demandant l'appui des MRC du Québec dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu d'appuyer la MRC Vaudreuil-Soulanges dans ses représentations auprès du gouvernement du Québec afin que soient prévues des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales et d'envoyer copie de cette résolution aux municipalités locales de la MRC pour appui.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG052

**Autorisation – Lancement d'un processus d'appel d'offres – Achat de matériel informatique – Dossier de virtualisation des serveurs informatiques**

---

**Considérant** la désuétude des serveurs informatiques actuellement en place à la MRC et le risque auquel est exposée la documentation qui y est entreposée virtuellement;

**Considérant** le cheminement du dossier depuis l'apparition des premières problématiques en juin 2011;

**Considérant** que le dossier a été présenté au Conseil des maires ainsi qu'au comité de l'administration générale a de nombreuses reprises au cours des années 2012 et 2013 afin de tenir les membres du Conseil informés de son évolution;

**Considérant** l'autorisation du Conseil des maires, par l'adoption de la résolution 2012-R-AG448, de débiter le processus de remplacement des serveurs informatiques de la MRC, en incluant, à l'époque, la volonté de Maniwaki de conduire un projet commun;

**Considérant** l'octroi d'un mandat professionnel à Xittel (contrat 130408), le 3 mai 2013, suite à une recherche de prix et à une résolution adoptée par le conseil de la Ville de Maniwaki, afin d'effectuer l'inventaire, la mise au point d'une solution technologique commune (Maniwaki-MRC) et la rédaction des charges techniques d'un projet d'appel d'offres commun;

**Considérant** la réception des charges techniques finales proposées par Xittel le 8 octobre 2013 pour la rédaction du document d'appel d'offres;

**Considérant** la rédaction du document d'appel d'offres 130813 en octobre 2013 afin que soit rapidement lancé le processus d'appel d'offres;

**Considérant** le désistement de la ville de Maniwaki de participer au projet initialement proposé (partage de 50 %);

**Considérant** que la viabilité du projet malgré le désistement de la ville de Maniwaki et la possibilité pour les municipalités de la MRC d'accéder aux serveurs à être installés pour la MRC;

**Considérant** que les recommandations de Xittel faisaient mention de la nécessité d'un support technique et professionnel pour et en suivi de l'installation des serveurs;

**Considérant** que des vérifications sont actuellement en cours auprès d'organisations du milieu pour une possible entente de partage de services;

**Considérant** la proposition présentée aux membres du comité de l'Administration générale quant à l'achat pour tous par la MRC de l'installation initiale de la solution proposée;

**Considérant** la recommandation du comité de l'Administration générale lors de sa rencontre du 5 février 2014 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau :

- Autorise la direction générale de la MRC à lancer le processus d'appel d'offres pour le remplacement et la virtualisation des serveurs informatiques pour l'achat, pour tous, de l'installation initiale de la solution proposée;
- Que la configuration locale et la connexion MRC qui pourrait s'en suivre soit aux frais de l'adhérente municipale ou mandataire;
- Autorise la direction générale de la MRC à poursuivre les démarches auprès d'organisations locales pour l'étude de possibles ententes de services techniques et professionnels;
- Autorise la direction générale de la MRC à étudier les autres scénarios possibles advenant l'impossibilité d'en arriver à une telle entente de services, notamment par le lancement d'un processus d'appel d'offres.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG053

**Adoption – Règlement 2014-260 – « Modifiant le règlement 2010 215 concernant la rémunération du préfet et des membres du Conseil et modifiant les comités trouvant application »**

**Considérant** qu'en vertu de l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q. c., T-11.001), ci-après appelée la Loi, le conseil d'une municipalité peut, par règlement, fixer la rémunération de son maire ou préfet et de ses autres membres;

**Considérant** la recommandation émanant de la rencontre du 14 janvier 2014 du comité plénier de réviser la configuration de certains comités du Conseil de la MRC;

**Considérant** que cette révision entraîne la modification de certains comités du Conseil, consultatifs et statutaires, prévus au règlement 2010-215;

**Considérant** qu'il y a lieu de modifier le règlement 2010-215 afin d'y apporter les modifications nécessaires pour faciliter le traitement des élus membres de ces comités du Conseil de la MRC;

**Considérant** qu'à l'occasion de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 janvier 2014, monsieur le préfet Michel Merleau a dûment donné un avis de motion, par la résolution 2014-R-AG027, et déposé un projet de règlement pour adoption à une séance ultérieure, conformément à l'article 8 de la Loi;

**Considérant** que monsieur le préfet Michel Merleau a procédé à la lecture dudit projet de règlement à l'occasion de la séance ordinaire du conseil tenue le 21 janvier 2014;

**Considérant** que conformément à l'article 9 de la Loi, après la présentation du projet de règlement, un avis public a été publié par le secrétaire-trésorier dans un journal diffusé sur l'ensemble du territoire au moins 21 jours avant la présente séance.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le règlement 2014-260 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG054

**Adoption – Règlement 2013-259 – « Révisant le règlement 2011-225 relatif au Code d'éthique et de déontologie applicable au préfet de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau »**

**Considérant** que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, imposait aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable à leurs élus respectifs;

**Considérant** que le conseil d'une MRC devait adopter un tel code conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale au plus tard le 2 décembre 2011, par règlement;

**Considérant** que les formalités prévues aux articles 8 à 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LÉDMM) avaient alors été respectées puisque le Conseil de la MRC avait adopté le règlement 2011-225 le 23 novembre 2011;

**Considérant** que l'article 13 de la LÉDMM prévoit que toute municipalité doit, suivant l'élection générale et avant le 1<sup>er</sup> mars suivant, adopter à l'intention de ses élus un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

**Considérant** l'élection de Monsieur Michel Merleau au poste de préfet suite à l'élection du 3 novembre 2013;

**Considérant** que l'avis de motion numéro 2014-R-AG028 a été donné par monsieur le préfet Michel Merleau, conformément à l'article 11 de la LÉDMM, le 21 janvier 2014, annonçant la présentation, pour adoption à une séance ultérieure, d'un règlement portant le numéro 2013-259 et concernant la révision du règlement 2011-225 relatif au Code d'éthique et de déontologie applicable au préfet de la MRCVG;

**Considérant** qu'une copie du règlement 2013-259 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 18 février 2014, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**Considérant** l'avis publié dans le journal La Gatineau, le 22 janvier 2014, par le secrétaire-trésorier de la MRC, conformément à l'article 12 de la LÉDMM.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu :

- D'adopter le Règlement numéro 2013-259 « Révisant le règlement 2011-255 relatif au Code d'éthique et de déontologie applicable au préfet de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau » tel que présenté;
- De demander au greffier de transmettre copie de ce document au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**ADOPTÉE**

**2014-R-AG055**

**Modification de la résolution 2014-R-AG003 – Modification de dénomination « Comité de la Ruralité et du Développement social »**

**Considérant** que l'entente MRC-MAMROT FSTD prescrivait la formation par la MRC d'un comité de « Diversification »;

**Considérant** l'échéance de cette entente en mars 2013;

**Considérant** que la terminaison de ce programme n'oblige donc plus la MRC à former un tel comité;

**Considérant** que la diversification économique relève du comité de l'Aménagement et du Développement économique et qu'il est donc nécessaire de modifier le nom du « Comité de la Ruralité, du Développement social et de la Diversification » pour « Comité de la Ruralité et du Développement social »;

**Considérant** qu'il est donc nécessaire de modifier l'article 10 de la résolution 2014-R-AG003 en conséquence.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu de modifier l'article 10 de la résolution 2014-R-AG003 pour que soit modifié ainsi le nom du « Comité de la Ruralité et du Développement social ».

**ADOPTÉE**

**2014-R-AG056**

**Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 22 janvier au 18 février 2014**

Monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques MRC pour la période du 22 janvier au 18 février 2014, totalisant un montant de 145 941,70 \$.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG057

**Prélèvements bancaires – MRC – Période du 22 janvier au 18 février 2014**

Monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 22 janvier au 18 février 2014, totalisant un montant de 251 172,83 \$.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG058

**Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 18 février 2014**

Monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 18 février 2014 totalisant un montant de 252 273,17 \$.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG059

**Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 18 février 2014**

Monsieur le conseiller Ota Hora, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 18 février 2014 totalisant un montant de 286,62 \$.

**ADOPTÉE**

***Certificat de disponibilité des crédits***

Je, soussigné, André Beauchemin, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
**André Beauchemin,  
Secrétaire-trésorier et directeur général**

2014-R-AG060

**Agrandissement et amélioration de l'écocentre – Demande d'emprunt temporaire**

**Considérant** que la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau (La MRC) a adopté le règlement n° 2013-257, décrétant une dépense de 263 495 \$ et un emprunt du même montant visant l'agrandissement et l'amélioration de l'écocentre;

**Considérant** que la MRC doit engager des sommes à même le fonds général en attendant la fin du projet et son financement permanent;

**Considérant** que la MRC s'adressera à la Caisse populaire de Gracefield afin d'effectuer un emprunt temporaire duquel des versements seront demandés par madame Lynn Kearney, trésorière, au fur et à mesure que les dépenses seront engagées.

**En conséquence**, monsieur André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau s'adresse à la Caisse populaire de Gracefield afin d'effectuer l'emprunt temporaire nécessaire au paiement des dépenses de construction et de renflouement du fonds général d'administration des dépenses déjà effectuées. Il est également résolu d'autoriser le préfet, monsieur Michel Merleau, et la trésorière, madame Lynn Kearney, à signer avec le Centre financier Desjardins tous les documents requis à ces fins.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG061

**Fonds général de la MRC – Demande d'augmentation de la marge de crédit courante**

**Considérant** que la limite de crédit courante de 400 000 \$ de la MRC est la même depuis plus d'une dizaine d'années;

**Considérant** que le budget de la MRC a pratiquement doublé depuis la dernière révision;

**Considérant** que le cycle de trésorerie implique une période de manque de liquidités pendant quelques mois dans une année et que le montant alloué de la marge actuelle ne suffit plus.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau s'adresse à la Caisse populaire de Gracefield afin de réviser le montant actuel autorisé à 700 000 \$. Il est également résolu d'autoriser le préfet, monsieur Michel Merleau, et la trésorière, madame Lynn Kearney, à signer avec le Centre financier Desjardins tous les documents requis à ces fins.

**ADOPTÉE**

**2014-R-AG062**

**MAMROT – Avenant à l'entente de gestion dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC – Autorisation de signature**

---

**Considérant** que la décision du MAMROT de reconduire, en 2014, les mesures de l'entente sur le partenariat fiscal et financier implique que soit prolongée l'entente de gestion pour le programme d'aide financière aux MRC;

**Considérant** que les montants pour 2014 sont les mêmes que pour 2013 et que les attentes établies devront être révisées;

**Considérant** qu'un avenant à l'entente de gestion doit donc être signé au plus tard le 31 mars 2014 afin que puissent être prolongées les mesures de l'entente entre le MAMROT et la MRCVG.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau autorise monsieur le préfet Michel Merleau à signer l'avenant à l'entente de gestion dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC, sur réception celui-ci du MAMROT.

**ADOPTÉE**

**2014-R-AG063**

**Nomination de monsieur le conseiller Ronald Cross au titre de président du comité de Sécurité publique – Protection policière**

---

**Considérant** la résolution no 2014-R-AG003, adoptée en date de la séance ordinaire du 21 janvier 2014, par laquelle le Conseil a formé les comités consultatifs et statutaires de la MRC et abroge toutes résolutions antérieures afférentes;

**Considérant** que lors de sa séance de travail du 14 janvier 2014, le comité plénier a exprimé son souhait que soient confirmés par le Conseil les présidents des comités consultatifs et statutaires de la MRC à la suite de recommandation d'une candidature reçue par chacun de ces comités;

**Considérant** l'article 14 de la résolution no 2014-R-AG003 adoptée lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2014;

**Considérant** la recommandation du comité de Sécurité publique – Protection policière, en date de sa séance du 11 février 2014, pour cette nomination.

**En conséquence**, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu de nommer monsieur le conseiller Ronald Cross au titre de président du comité de Sécurité publique – Protection policière.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal – Information – Programme « Échec au crime » - Documents informatifs et bon de commande pour matériel promotionnel**

---

Monsieur le conseiller Ronald Cross, président du CSP-PP, informe les conseillers et conseillères de la création du Programme « Échec au crime », lequel a été présenté aux membres du CSP-PP par les représentants de la Sûreté du Québec. Les informations relatives à ce programme ainsi que le bon de commande pour du matériel promotionnel seront envoyés aux municipalités locales.

**Note au procès-verbal – Information – Préposé (s) aux animaux – Demande d'informations aux municipalités locales**

---

En référence à un courriel envoyé par la Sûreté du Québec aux municipalités locales en décembre 2013, monsieur le conseiller Ronald Cross, président du CSP-PP, demande aux municipalités de transmettre l'information demandée à la Sûreté du Québec (M. Robert Chalifoux) quant à la personne désignée par la municipalité au titre de préposé aux animaux. À défaut d'avoir une telle ressource sur leur territoire, les municipalités sont invitées à en informer également la Sûreté du Québec.

2014-R-AG064

**Nomination de monsieur le conseiller Laurent Fortin au titre de président du comité de Sécurité publique – Sécurité incendie**

---

**Considérant** la résolution no 2014-R-AG003, adoptée en date de la séance ordinaire du 21 janvier 2014, par laquelle le Conseil a formé les comités consultatifs et statutaires de la MRC et abroge toutes résolutions antérieures afférentes;

**Considérant** que lors de sa séance de travail du 14 janvier 2014, le comité plénier a exprimé son souhait que soient confirmés par le Conseil les présidents des comités consultatifs et statutaires de la MRC à la suite de recommandation d'une candidature reçue par chacun de ces comités;

**Considérant** l'article 14 de la résolution no 2014-R-AG003 adoptée lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2014;

**Considérant** la recommandation du comité de Sécurité publique – Sécurité incendie, en date de sa séance du 4 février 2014, pour cette nomination.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu de nommer monsieur le conseiller Laurent Fortin au titre de président du comité de Sécurité publique – Sécurité incendie.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal – Étude – Possibilité d'organiser un Lac à l'épaule sur la sécurité incendie – Services incendie de la MRCVG – Suivi du plan de mise en œuvre du SCRSI**

---

Suite à une recommandation du comité de Sécurité publique – Sécurité incendie relative à l'organisation d'un Lac à l'épaule sur la sécurité incendie, il est convenu de demander au coordonnateur-préventionniste de la MRCVG, monsieur Sylvain Pepin, de rédiger un document faisant état de l'avancement du schéma dans les municipalités locales et d'établir les points qui pourraient être discutés à l'occasion d'une rencontre avec elles. Le dossier pourra être soumis au Conseil des maires à l'occasion d'une rencontre de comité plénier, pour présentation ultérieure, le cas échéant, à une rencontre élargie de comité plénier à laquelle pourraient être invités les directeurs de service incendie et directeurs généraux des municipalités locales.

2014-R-AG065

**Possibilité d'implantation d'un système de communication d'urgence à l'échelle régionale – Réalisation d'une étude sur les communications – Participation de pompiers de la MRC à un groupe de travail**

---

**Considérant** l'action 32 du SCRSI pour le plan de mise en œuvre des municipalités;

**Considérant** que les municipalités doivent connaître les points morts en communication sur leur territoire;

**Considérant** que les directeurs des services d'incendie sont en mesure de pouvoir évaluer la couverture sur le territoire de la MRCVG de l'accessibilité à une fréquence radio ou cellulaire;

**Considérant** qu'une analyse s'impose sur les avantages et les inconvénients d'implanter un système de communication d'urgence à l'échelle régionale;

**Considérant** qu'il faut prendre en considération les équipements de communication et les types de signaux qui sont utilisés par les services d'incendie pour réaliser cette étude;

**Considérant** qu'il y a des personnes compétentes pour réaliser cette étude parmi les effectifs des services incendie de la MRCVG;

**Considérant** que la recommandation du comité de Sécurité publique – Sécurité incendie relativement à ce dossier lors de sa rencontre du 4 février 2014.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Chantal Lamarche, propose et il est résolu de demander à l'association des chefs pompier de la Vallée-de-la-Gatineau de proposer la candidature de pompiers volontaires et compétents dans ce domaine afin que soit formé un groupe de travail qui sera responsable de l'étude sur les communications.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG066

**Nomination de monsieur le conseiller Denis Charron au titre de président du comité des transports et télécommunications**

---

**Considérant** la résolution no 2014-R-AG003, adoptée en date de la séance ordinaire du 21 janvier 2014, par laquelle le Conseil a formé les comités consultatifs et statutaires de la MRC et abroge toutes résolutions antérieures afférentes;

**Considérant** que lors de sa séance de travail du 14 janvier 2014, le comité plénier a exprimé son souhait que soient confirmés par le Conseil les présidents des comités consultatifs et statutaires de la MRC à la suite de recommandation d'une candidature reçue par chacun de ces comités;

**Considérant** l'article 14 de la résolution no 2014-R-AG003 adoptée lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2014;

**Considérant** la recommandation du comité des transports et télécommunications, en date de sa séance du 4 février 2014, pour cette nomination.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu de nommer monsieur le conseiller Denis Charron au titre de président du comité des transports et télécommunications.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG067

**Nomination au comité ad hoc - « Plan d'intervention en infrastructures routières locales » (PIIRL) et « Plan d'intervention en sécurité routière en milieu municipal » (PISRMM)**

---

**Considérant** qu'un comité ad hoc a été formé pour appuyer le Service du génie municipal dans ses démarches pour les plans d'intervention en infrastructures routières locales et en sécurité routière en milieu municipal (PIIRL et PISRMM);

**Considérant** la recommandation du comité des transports et télécommunications, du 4 février 2014.

**En conséquence**, madame la conseillère Julie Jolivette, appuyée par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu de nommer Monsieur Denis Charron et Monsieur Réjean Major au comité ad hoc du PIIRL et du PISRMM.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG068

**Renouvellement de l'adhésion à l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) pour l'année 2014**

---

**Considérant que** la mission de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) est de représenter et accompagner ses membres, et contribuer au développement des politiques et règlements régissant le transport collectif de personnes;

**Considérant que** la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a déclaré sa compétence en matière de transport collectif de personnes sur son territoire, et qu'à ce titre elle est directement concernée par cet enjeu;

**Considérant que** l'année 2013 était une année transitoire de préparation de la nouvelle Politique des transports de personnes, et qu'il est important de continuer à s'informer des développements en la matière et de faire les représentations adéquates pour faire entendre la voix des territoires ruraux;

**Considérant** la recommandation du comité des transports et télécommunications, en date de sa séance du 4 février 2014.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu que le conseil de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau décide :

- De renouveler pour l'année 2014 l'adhésion de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans la catégorie de membre appropriée de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ);
- D'autoriser à cet effet le paiement de l'adhésion au montant de 200 \$ à l'ATCRQ.

**ADOPTÉE**

**2014-R-AG069**

**Délégation de représentants au colloque annuel 2014 de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ)**

**Considérant que** les 9, 10 ET 11 avril 2014 se tiendra le Colloque annuel de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ);

**Considérant que** la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est membre de l'ATCRQ et que les membres bénéficient du tarif privilégié de 150 \$;

**Considérant que** le colloque aura pour thème « Le transport collectif/la mobilité individuelle »;

**Considérant** la recommandation du comité des transports et télécommunications donnée lors de sa rencontre de travail à ce sujet du 4 février 2014.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par madame la conseillère Joanne Poulin, propose et il est résolu que le conseil de la MRC La Vallée-de-la-Gatineau :

- Délègue messieurs les conseillers Gaétan Guindon et Réjean Major à titre de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au Colloque annuel 2014 de l'Association des transports collectifs ruraux du Québec (ATCRQ) qui se tiendra les 9, 10 et 11 avril à Terrebonne;
- Autorise le défraiement et/ou le remboursement des dépenses afférentes à cette représentation.

**ADOPTÉE**

**2014-R-AG070**

**Concept publicitaire sur l'autobus de la Société de transport de la Haute-Gatineau**

**Considérant** que l'autobus de la Société de transport de la Haute-Gatineau (STHG) se déplace de Maniwaki à Ottawa cinq jours par semaine;

**Considérant** que des concepts publicitaires peuvent être créés et affichés sur l'autobus de la STHG;

**Considérant** que ces publicités mettraient en valeur notre territoire;

**Considérant** que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau peut s'associer à des promoteurs de la région afin de partager l'investissement et de diminuer les coûts;

**Considérant** que ces publicités peuvent devenir une source de revenus et réduire les coûts du transport;

**Considérant** que la firme Innovacom a fait parvenir une correspondance suggérant une telle approche pour la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** la recommandation du comité des transports et télécommunications, en date de sa séance du 4 février 2014, dans ce dossier.

**En conséquence**, madame la conseillère Joanne Poulin, appuyée par madame la substitut Diane Marenger, propose et il est résolu d'autoriser le préfet Michel Merleau à faire une demande à la firme Innovacom afin de concevoir un concept publicitaire pour la Vallée-de-la-Gatineau, publicité qui serait affichée sur l'autobus de la Société de Transport de la Haute-Gatineau.

**ADOPTÉE**

**2014-R-AG071**

**Approbation du projet d'implantation du système d'antennes de télécommunications de Rogers Communications inc. (Le Domaine, Lac Roland, Barrière Sud)**

**Considérant** que la compagnie Rogers Communications inc. a présenté à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau un projet d'implantation d'un système d'antennes de télécommunications et qu'après analyse, le service d'aménagement du territoire arrive à la

conclusion que l'installation des antennes de télécommunications n'aura pas d'impact sur des sites d'intérêt du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que l'implantation de systèmes d'antennes à des endroits stratégiques selon des critères techniques et des besoins d'exploitation bien précis est un élément essentiel pour atteindre les objectifs de la Loi sur la radiocommunication (L.R., 1985, ch. R.-2) et de la circulaire des procédures CPC-2-0-03 Systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion;

**Considérant** qu'en l'occurrence, le choix de l'emplacement retenu pour l'implantation du système d'antennes sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau découle d'une recherche de site suivant des critères techniques précis visant à en assurer l'intégration optimale dans le réseau de Rogers Communications inc. et son environnement;

**Considérant** la recommandation du comité des transports et télécommunications en date du 4 février 2014, à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu :

- D'approuver le projet d'implantation du système d'antennes présenté par Rogers Communications inc.;
- D'autoriser Rogers Communications inc. à entreprendre la mise en oeuvre du projet tel que soumis dans les délais impartis dès la réception de permis émis par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG072

#### **Amélioration du « Protocole du service postal canadien »**

---

**Considérant** qu'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du « Protocole du service postal canadien »;

**Considérant** que la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

**Considérant** que le « Protocole » actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

**Considérant** que le gouvernement pourrait se servir de l'examen du « Protocole » pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service ou pourrait préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

**Considérant** la recommandation du comité des transports et télécommunications en date du 4 février 2014, à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par madame la conseillère Joanne Poulin, propose et il est résolu que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau écrive une lettre à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour lui demander :

- Que la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du « Protocole du service postal canadien »;
- Que le « Protocole » soit amélioré au moyen des mesures suivantes :
  - Faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
  - Supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le « Protocole » relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
  - Prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
  - Mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du « Protocole »;
  - Établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste public, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG073

**Nomination de monsieur le conseiller Alain Fortin au titre de président du comité de l'environnement**

**Considérant** la résolution no 2014-R-AG003, adoptée en date de la séance ordinaire du 21 janvier 2014, par laquelle le Conseil a formé les comités consultatifs et statutaires de la MRC et abroge toutes résolutions antérieures afférentes;

**Considérant** que lors de sa séance de travail du 14 janvier 2014, le comité plénier a exprimé son souhait que soient confirmés par le Conseil les présidents des comités consultatifs et statutaires de la MRC à la suite de recommandation d'une candidature reçue par chacun de ces comités;

**Considérant** l'article 14 de la résolution no 2014-R-AG003 adoptée lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2014;

**Considérant** la recommandation du comité de l'environnement, en date de sa séance du 6 février 2014, pour cette nomination.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu de nommer monsieur le conseiller Alain Fotin au titre de président du comité de l'environnement.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG074

**Adoption du Règlement numéro 2014-261 « Modifiant le règlement numéro 2012-240 relatif à la tarification pour des services rendus à des tiers (incluant Écocentre) »**

**Considérant** le règlement numéro 2012-240 « Règlement modifiant le règlement numéro 2011-226 « Relatif à la tarification pour des services rendus à des tiers (incluant écocentre) »;

**Considérant** que les contrats d'enfouissement des déchets domestiques et d'acheminement des matières résiduelles pour 2014, 2015 et 2016 comprennent des tarifs plus élevés que ceux de 2011 à 2013;

**Considérant** que la tarification pour des services rendus à des tiers par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au Centre de transfert et Écocentre doit être modifiée afin de représenter la réalité des fournisseurs de services d'enfouissement et d'acheminement;

**Considérant** qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Alain Fortin à la séance ordinaire du 21 janvier 2014, accompagné d'une demande de dispense de lecture;

**Considérant** qu'une copie du règlement 2014-261 a été remise aux membres du conseil au plus tard 2 jours juridiques avant la séance ordinaire du 21 janvier 2014, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

**En conséquence**, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Major, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau adopte le règlement 2014-261 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG075

**Proposition d'entente entre la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau et Kitigan Zibi Anishinabeg – Déchets et recyclage**

**Considérant** la résolution 2013-R-AG263 détaillant les modalités 2013 proposées pour l'Entente concernant la gestion de matières résiduelles issues du territoire de Kitigan Zibi Anishinabeg par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que tel que prévu lors de cette entente en 2013, les tarifs applicables doivent être ajustés pour tenir compte coûts des nouveaux contrats d'acheminement de matières résiduelles et d'enfouissement de déchets qui couvrent les années 2014, 2015 et 2016;

**Considérant** que KZA approuve l'application d'un taux unitaire pour la prise en charge des déchets, mais préfère acquitter la prise en charge des matières recyclables de façon forfaitaire et annuelle selon leur population officielle à titre indicatif comme pour les municipalités.

**Considérant** la recommandation du Comité de l'environnement du 6 février 2014 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu d'autoriser la direction générale et le préfet à signer l'entente concernant la gestion de matières résiduelles issues du territoire de Kitigan Zibi Anishinabeg par la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau aux conditions suivantes :

- 145 \$ la tonne pour la prise en charge des déchets domestiques reçus au centre de transfert pour 2014, 148 \$ la tonne pour 2015 et 151 \$ la tonne pour 2016;
- Montant forfaitaire de 8 307 \$ pour la prise en charge des matières recyclables pour 2014, 7 643 \$ pour 2015 et 7 819 \$ pour 2016.

**ADOPTÉE**

**2014-R-AG076**

**Acceptation de l'offre de service du Cégep de l'Outaouais pour la formation continue intitulée « Perfectionnement, traitement des eaux usées »**

**Considérant** que deux opérateurs au centre de traitement des boues de fosses septiques souhaitent améliorer leurs connaissances en chimie et biologie de base en lien au traitement employé au centre;

**Considérant** qu'une formation sur mesure à cette fin intitulée « Perfectionnement, traitement des eaux usées » est proposée par le Cégep de l'Outaouais;

**Considérant** que la formation peut se dérouler sur les lieux de travail des opérateurs pour mieux concrétiser les sujets abordés;

**Considérant** la disponibilité des crédits budgétaires nécessaires à cette fin;

**Considérant** la recommandation du comité de l'environnement, en date de sa séance du 21 février 2014, en ce sens.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la substitut Diane Marenger, propose et il est résolu d'accepter l'offre de service du Cégep de l'Outaouais pour la formation intitulée « Perfectionnement, traitement des eaux usées » au coût de 4 680,39 \$ incluant les taxes.

**ADOPTÉE**

**2014-R-AG077**

**Bref ajournement de l'assemblée**

Monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu d'ajourner l'assemblée pour une période d'environ dix minutes.

**ADOPTÉE**

**2014-R-AG078**

**Reprise de la séance**

Monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu de reprendre la séance.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal – Forêt de proximité – Appui conditionnel au projet de la Municipalité de Cayamant**

Tel que convenu lors de l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance, la recommandation relative à cet item a été retirée de l'ordre du jour. Considérant que les conditions d'attribution par le gouvernement du Québec de projets de forêts de proximité ne sont pas encore connues et que les membres du conseil souhaitent avoir plus d'informations dans ce dossier avant d'adopter une résolution d'appui, il est convenu de convoquer la tenue d'un comité plénier le 13 mars 2014 lors duquel ce dossier sera prioritairement discuté.

**2014-R-AG079**

**Service de l'aménagement du territoire – Autorisation d'embauche d'un(e) stagiaire pour l'été 2014**

**Considérant** la demande de subvention salariale dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada » pour 2014;

**Considérant** les besoins du Service de l'aménagement du territoire lors de ses opérations estivales;

**Considérant** que les candidats potentiels ont besoin d'avoir une confirmation rapide de la décision à leur égard afin de s'assurer un emploi d'été;

**Considérant** la recommandation du comité d'aménagement et de développement économique, en date de sa séance du 5 février 2014 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'autoriser l'embauche d'un(e) stagiaire pour l'été 2014 au bénéfice du Service de l'aménagement du territoire dès que seront confirmés les crédits pour cette fin.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG080

**Nomination de madame la conseillère Joanne Poulin au titre de présidente du comité d'aménagement et de développement économique (CADÉ)**

---

**Considérant** la résolution no 2014-R-AG003, adoptée en date de la séance ordinaire du 21 janvier 2014, par laquelle le Conseil a formé les comités consultatifs et statutaires de la MRC et abroge toutes résolutions antérieures afférentes;

**Considérant** que lors de sa séance de travail du 14 janvier 2014, le comité plénier a exprimé son souhait que soient confirmés par le Conseil les présidents des comités consultatifs et statutaires de la MRC à la suite de recommandation d'une candidature reçue par chacun de ces comités;

**Considérant** l'article 14 de la résolution no 2014-R-AG003 adoptée lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2014;

**Considérant** la recommandation du comité d'aménagement et de développement économique, en date de sa séance du 11 février 2014, pour cette nomination.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par madame la conseillère Chantal Lamarche, propose et il est résolu de nommer madame la conseillère Joanne Poulin au titre de présidente du comité d'aménagement et de développement économique (CADÉ).

**ADOPTÉE**

2014-R-AG081

**Fermetures de Caisses populaires Desjardins en milieu rural – Appui à la MRC de la Matawinie**

---

**Considérant** la résolution no CM-006-2014, adoptée en date de la séance ordinaire du 15 janvier 2014, par laquelle le Conseil de la MRC de la Matawinie demande l'appui des MRC du Québec concernant la contestation les fermetures des points de services des Caisses populaires Desjardins en milieu rural;

**Considérant** la décision de Desjardins de procéder à plusieurs fermetures de points de services en milieu rural et que La Vallée-de-la-Gatineau a déjà été confrontée récemment à ce phénomène avec les fermetures des points de services à Bois-Franc et à Messines;

**Considérant qu'il** peut être difficile d'avoir accès à des services bancaires électroniques en milieu rural;

**Considérant que** cette décision a pour effet de dévitaliser les petites municipalités en les privant de services essentiels;

**Considérant que** cette décision vient à l'encontre de la philosophie du fondateur du Mouvement Desjardins, à savoir de « contribuer au mieux-être des individus et des collectivités »;

**Considérant** les impacts sociaux et économiques de cette décision pour les municipalités;

**Considérant** la recommandation du comité d'aménagement et de développement économique, en date de sa séance du 11 février 2014 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Robert Coulombe, appuyé par madame la substitut Diane Marenger, propose et il est résolu :

- D'appuyer la MRC de la Matawinie dans ses démarches pour contester la décision des fermetures de points services des Caisses populaires Desjardins en milieu rural;
- D'envoyer une copie de la présente résolution à la MRC de la Matawinie, à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

**ADOPTÉE**

2014-R-AG082

**Certificat de conformité – Règlement modificateur 941 – Ville de Maniwaki**

---

**Considérant** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. 19-1), le conseil a pris connaissance du règlement modificateur numéro 941 adopté par le conseil de la ville de Maniwaki;

**Considérant** que le conseiller a aussi pris connaissance du rapport du Service de l'aménagement et de développement du territoire quant à la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et au document complémentaire.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par madame la conseillère Chantal Lamarche, propose et il est résolu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le règlement modificateur numéro 941 adopté par le conseil de la Ville de Maniwaki et demande au directeur général ou à la greffière d'émettre un certificat de conformité à cet effet.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG083

**Nomination de madame la conseillère Chantal Lamarche au titre de présidente du comité de la ruralité et du développement social**

---

**Considérant** la résolution no 2014-R-AG003, adoptée en date de la séance ordinaire du 21 janvier 2014, par laquelle le Conseil a formé les comités consultatifs et statutaires de la MRC et abroge toutes résolutions antérieures afférentes;

**Considérant** que lors de sa séance de travail du 14 janvier 2014, le comité plénier a exprimé son souhait que soient confirmés par le Conseil les présidents des comités consultatifs et statutaires de la MRC à la suite de recommandation d'une candidature reçue par chacun de ces comités;

**Considérant** l'article 14 de la résolution no 2014-R-AG003 adoptée lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2014;

**Considérant** la recommandation du comité de la Ruralité et du Développement social, en date de sa séance du 6 février 2014, pour cette nomination.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par madame la conseillère Joanne Poulin, propose et il est résolu de nommer madame la conseillère Chantal Lamarche au titre de présidente du comité de la Ruralité et du Développement social.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG084

**Solidarité rurale du Québec pour l'année 2014 – Adhésion 2014**

---

**Considérant que** la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau est membre corporatif de Solidarité rurale du Québec (SRQ);

**Considérant que** SRQ a pour mission de promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural, de ses villages et de ses communautés;

**Considérant que** l'adhésion peut conférer certains privilèges lors d'activités de SRQ et de ses partenaires;

**Considérant** la recommandation du comité de la Ruralité et du Développement social lors de sa réunion du 6 février 2014 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gérard Coulombe, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu :

- De renouveler l'adhésion de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à titre de membre corporatif de Solidarité rurale du Québec pour l'année 2014;
- D'autoriser le paiement d'un montant de 250 \$ pour les frais d'adhésion.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG085

**Demande de partenariat de Solidarité rurale du Québec pour la 19<sup>e</sup> formation nationale des agents de développement rural**

---

**Considérant** que la Solidarité rurale du Québec (SRQ) a le mandat d'animer et de supporter les agents de développement rural de toute la province et organise à leur intention, chaque année, une semaine de formation;

**Considérant** que cette année, la Formation aura lieu dans l'Outaouais du 6 au 9 mai 2014;

**Considérant** que la tradition veut que le territoire hôte soit partenaire de la réussite de cet événement;

**Considérant** la recommandation du comité de la Ruralité et du Développement social lors de sa réunion du 6 février 2014 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Ota Hora, propose et il est résolu qu'une participation de 1 000 \$ soit accordée pour l'achat de produits locaux et que les agents de développement rural procèdent à l'achat de ces produits et les remettent aux organisateurs lors de la formation.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG086

**Demande de reconsidération – Solidarité rurale du Québec – Lieu de l'événement pour la 19<sup>e</sup> formation nationale des agents de développement rural**

**Considérant** Solidarité rurale du Québec (SRQ) a le mandat d'animer et de supporter les agents de développement rural de toute la province et organise à leur intention, chaque année, une semaine de formation;

**Considérant** que la tradition veut que le territoire hôte soit partenaire de la réussite de cet événement;

**Considérant** que le conseil de la MRCVG a autorisé, par sa résolution 2014-R-AG085, le versement d'une aide financière à cet événement en octroyant un montant de 1000 \$ pour l'achat de produits locaux à être remis aux participants de l'événement;

**Considérant** la mission de SRQ qui est de « promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural, de ses villages et de sa communauté »;

**Considérant** la formation nationale qui sera offerte cette année aux agents de développement rural de la province se déroulera en Outaouais du 6 au 9 mai 2014;

**Considérant** que cette région géographique regorge de sites attrayants et disponibles pour accueillir cette formation en milieu rural, dans les différentes MRC qui la composent;

**Considérant** que SRQ a plutôt choisi de tenir la formation en milieu urbain, à Gatineau, allant ainsi à l'encontre de sa mission;

**Considérant** que le conseil de la MRCVG trouve déplorable cette situation et souhaite que soit reconsidérée la décision de SRQ afin que la formation puisse être offerte en milieu rural afin de respecter la mission de SRQ.

**En conséquence**, monsieur le conseiller André Carle, appuyé par madame la conseillère Julie Jolivette, propose et il est résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :

- Demande à Solidarité rurale du Québec de reconsidérer sa décision de tenir la 19<sup>e</sup> formation nationale des agents de développement rural en milieu urbain et d'étudier la possibilité de déplacer l'événement en milieu rural, dans une des MRC de la région hôte en 2014, en Outaouais;
- Demande au directeur général de la MRC d'envoyer copie de la présente résolution aux MRC de l'Outaouais pour appui, soit la MRC de Papineau, la MRC de Pontiac et la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG087

**Programme de développement régional forestier (PDRF) – Abrogation de la demande 2013-2014 – D01 - No 09 – Promoteur : Centre de recherche technologique agricole de l'Outaouais (CREDÉTAO)**

**Considérant** la résolution 2013-R-AG376 adoptant la distribution de financement aux promoteurs des projets retenus;

**Considérant** que le projet du promoteur Centre de recherche technologique agricole de l'Outaouais, Réf. Demande 2013-2014-D01 ne rencontre pas le point :

- De préciser qu'à l'égard de ces projets :
  - Que le versement de toute aide financière soit conditionnel à la confirmation du financement total pour la réalisation du projet tel que présenté;

**Considérant** la recommandation du comité de la Ruralité et du Développement social lors de sa séance du 6 février 2014 à ce sujet.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'abroger la subvention de 14 547 \$ au promoteur « Centre de recherche technologique agricole de l'Outaouais (CREDÉTAO) » et de distribuer les fonds dudit projet aux deux projets n'ayant pas été retenus, les fonds étant écoulés soient :

Réf. demande	No	PROJET	PROMOTEUR	NEQ	POINTS /100	SUBVENTIION MAXIMALE
2013-2014 – D10	10	Réfection du chemin du lac Green	Association chasse et pêche de la Désert inc. (ZEC)	1 142 018 465	26	9 897 \$
2013-2014 – D11	11	Ponceau lac Tortue	Club les Ours Blancs inc.	1 142 651 430	26	4 650 \$

- De préciser qu'à l'égard de ces projets :
  - les promoteurs retenus devront respectivement, à l'aide de l'agent de suivi de la MRC, réviser la structure budgétaire de leur demande de subvention et apporter toute précision requise, au besoin;
  - l'agent de suivi de la MRC s'assure que seuls les coûts admissibles au Programme 2013-2014 soient réclamés par les promoteurs;
  - que le versement de toute aide financière soit conditionnel à la confirmation du financement total pour la réalisation du projet tel que présenté;
  - l'échéance de réalisation des projets est fixée au 31 juillet 2014;
  - toute modification d'un projet doit faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable par son promoteur à l'agent de suivi de la MRC;
- D'autoriser le préfet et/ou le directeur général de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à signer les protocoles d'entente à intervenir avec les promoteurs des projets pour lesquels un financement est accordé.

**ADOPTÉE**

**2014-R-AG088**

**Nomination de monsieur le conseiller André Carle au titre de président du comité Multiressources**

**Considérant** la résolution no 2014-R-AG003, adoptée en date de la séance ordinaire du 21 janvier 2014, par laquelle le Conseil a formé les comités consultatifs et statutaires de la MRC et abroge toutes résolutions antérieures afférentes;

**Considérant** que lors de sa séance de travail du 14 janvier 2014, le comité plénier a exprimé son souhait que soient confirmés par le Conseil les présidents des comités consultatifs et statutaires de la MRC à la suite de recommandation d'une candidature reçue par chacun de ces comités;

**Considérant** l'article 14 de la résolution no 2014-R-AG003 adoptée lors de la séance ordinaire du 21 janvier 2014;

**Considérant** la recommandation du comité Multiressources, en date de sa séance du 27 janvier 2014, pour cette nomination.

**En conséquence**, madame la conseillère Joanne Poulin, appuyée par monsieur le conseiller Neil Gagnon, propose et il est résolu de nommer monsieur le conseiller André Carle au titre de président du comité Multiressources.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal – Rencontre préalable avec les Associations concernées – Dossiers des TPI relatifs au Petit et au Grand Lac des Cèdres**

Considérant la présence de nouveaux membres au comité Multiressources, un rappel est présenté à l'effet que tout dossier des TPI relatif au Petit et au Grand Lac des Cèdres doit préalablement faire l'objet d'une rencontre avec les représentants de l'Association concernée.

**2014-R-AG089**

**TPI - Vente d'une partie du lot 4 168 285 du cadastre du Québec à monsieur Bruce Ethier à des fins de complément d'établissement**

**Considérant** que monsieur Bruce Ethier demande à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau que lui soit vendue une partie du lot en titre;

**Considérant** que suite à une recommandation du Ministère des Ressources naturelles afin de régulariser l’empiètement des bâtiments qui se trouvent sur les terres publiques intramunicipales, la superficie devrait correspondre à la superficie du terrain occupé, environ un acre et que la vente du terrain soit effectuée à la valeur marchande;

**Considérant** qu’avant d’effectuer l’arpentage dudit terrain, l’arpenteur géomètre devra prendre les informations auprès de la municipalité concernée afin de respecter la réglementation municipale;

**Considérant** la recommandation du comité multiressources, en date de sa séance du 27 janvier 2014.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau vende à monsieur Bruce Ethier une partie du lot 4 168 285 du cadastre du Québec situé dans la municipalité de Grand-Remous, une superficie approximative d’un acre, laquelle superficie sera précisée de façon exacte par l’arpentage du terrain et telle qu’elle sera portée au contrat notarié relatif à la vente de ladite partie de lot et que la vente du terrain soit effectuée à la valeur marchande par un évaluateur agréé le tout aux frais du demandeur.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal – TPI - Vente d’une partie du lot 5 323 961 du cadastre du Québec à madame Christiane Pagé Desjardins à des fins de complément d’établissement**

---

Tel que convenu lors de l’adoption de l’ordre du jour de la présente séance, la recommandation relative à cet item a été retirée de l’ordre du jour, le dossier étant toujours à l’étude par le service des TPI.

2014-R-AG090

**TPI - Vente d’une partie du lot 1, rang A, canton de Dorion à madame Lise Brunet et Gérard Nadon à des fins de complément d’établissement**

---

**Considérant** que madame Lise Brunet et monsieur Gérard Nadon demandent à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau que leur soit vendue une partie du lot en titre;

**Considérant** que le terrain visé par la demande est situé sur les terres publiques intramunicipales et que le ministère des Ressources naturelles n’a pas d’objection à la vente de ce complément d’établissement;

**Considérant** la recommandation du comité multiressources, en date de sa séance du 27 janvier 2014.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Neil Gagnon, appuyé par monsieur le conseiller Denis Charron, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau vende à madame Lise Brunet et monsieur Gérard Nadon une partie du lot 1, rang A canton de Dorion situé dans la municipalité de Cayamant une superficie approximative de 600 mètres carrés, laquelle superficie sera précisée de façon exacte par l’arpentage du terrain et telle qu’elle sera portée au contrat notarié relatif à la vente de ladite partie de lot et que la vente du terrain soit effectuée à la valeur marchande par un évaluateur agréé, le tout aux frais du demandeur.

**ADOPTÉE**

2014-R-AG091

**Parc Linéaire – Autorisation de signature de l’entente intermunicipale avec la municipalité de Low – Délégation de gestion à la MRC en matière de voirie locale**

---

**Considérant** que la piste cyclable de la MRC, connue sous le nom de « Véloroute des Drapeurs » a le statut de Parc Régional public et de segment en site propre du Sentier Transcanadien;

**Considérant** que la planification identifiée au plan d’aménagement de la Véloroute des Drapeurs démontre la volonté récurrente de la MRC de réaliser une jonction définitive avec la MRC des Collines;

**Considérant** que le raccordement sud de la Véloroute des Drapeurs implique que son trajet emprunte un chemin privé actuellement utilisé uniquement à ces fins;

**Considérant** que les parties estiment opportun que ladite piste cyclable soit accessible par le public en général et en particulier par les cyclistes désirant utiliser la portion sud de la Véloroute des Draveurs à des fins récréatives, touristiques, éducatives ou autres, le tout conformément aux règlements en vigueur et à intervenir;

**Considérant** que l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales confère à la municipalité, en sus des compétences qui lui sont conférées par d'autres lois, la compétence en matière de transports, et plus particulièrement aux fins des présentes, en matière de voirie;

**Considérant** que lesdites compétences conférées par d'autres lois comportent l'exercice des pouvoirs conférés par le Code civil du Québec à toute personne morale de droit public, notamment celui d'acquérir des immeubles;

**Considérant** que lesdites compétences conférées par d'autres lois comportent en outre le pouvoir de la municipalité et de la MRC de s'approprier par expropriation tout immeuble ou partie d'immeuble dont elle a besoin pour des fins municipales selon l'article 1097 du Code;

**Considérant** que la municipalité et la MRC peuvent exercer lesdites compétences aux fins de s'approprier le lot 59-34, Rang 2, cadastre du Canton de Low, circonscription foncière de Gatineau, et toute autre partie de terre immédiatement environnante et pouvant être nécessaire aux objets de la présente entente, en vue d'y établir, d'y construire et d'y exploiter un chemin public;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 569 du Code, toute municipalité peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

**Considérant** que l'article 578 du Code prévoit que la municipalité à laquelle une autre municipalité délègue sa compétence possède tous les pouvoirs nécessaires à l'application de l'entente, y compris celui de faire des travaux sur le territoire de l'autre municipalité partie à l'entente et d'y acquérir et posséder des biens;

**Considérant** que ledit article 578 prévoit en outre que lorsque la municipalité à qui est faite la délégation de compétence est une municipalité régionale de comté, elle a, pour l'application de l'entente, tous les pouvoirs de toute municipalité locale délégante, à l'exception de ceux de faire des règlements et d'imposer des taxes;

**Considérant** que ledit article 578 prévoit toutefois que telle municipalité régionale de comté visée à son deuxième alinéa peut adopter tout règlement requis pour l'acquisition, l'établissement et l'exploitation d'un bien ou d'un service ou pour l'exécution de travaux que prévoit l'entente, que peut adopter une municipalité locale;

**Considérant** que la municipalité estime opportun que la MRC, gestionnaire desdites terres, exerce à sa place ses compétences en vue de l'établissement, de la construction et de l'exploitation dudit chemin public, et que la MRC accepte d'exercer lesdites compétences.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Denis Charron, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Coulombe, propose et il est résolu d'autoriser le préfet et le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC, avec la municipalité de Low, l'Entente intermunicipale intitulée « par laquelle la Municipalité de Low délègue à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau partie de sa compétence en matière de voirie locale », telle que présentée.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal – Entente à intervenir avec la municipalité de Low – Entretien du chemin désigné par l'entente intermunicipale de délégation de gestion à la MRC en matière de voirie locale (parc linéaire)**

Suite à l'entente intermunicipale à intervenir avec la municipalité de Low relative à la délégation de gestion à la MRC en matière de voirie locale (parc linéaire), une entente devra intervenir entre les parties quant aux frais relatifs à l'entretien du chemin visé par ladite entente.

2014-R-AG092

**Modification de la résolution 2013-R-AG207 – Nouvel avis de motion – Modifications aux règlements relatifs aux activités autorisées sur le parc linéaire**

Avis est donné par monsieur le conseiller André Carle qu'un projet de règlement portant le numéro 2013-256 modifiant les règlements relatifs aux activités autorisées sur le Parc linéaire sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal – Invitation au Forum sur la mobilité territoriale et internationale « Outaouais, terre d'accueil et d'opportunités » - Désignation d'un représentant de la MRCVG**

---

Monsieur le conseiller Réjean Major participera à cet événement le 25 février 2014 à l'UQO, afin d'y représenter la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau.

**Note au procès-verbal – Invitation au Forum municipal MRCVG – 2<sup>e</sup> présentation – 18 mars 2014**

---

Monsieur André Beauchemin informe les membres du Conseil qu'une 2<sup>e</sup> édition du Forum municipal présenté en août 2013 sera tenue le 18 mars 2014, en après-midi. Une invitation a été envoyée aux directions locales des municipalités. La participation des membres des conseils municipaux ainsi que des directions générales est grandement souhaitée.

**Note au procès-verbal – Comité plénier – Rencontre le 13 mars 2014**

---

Il est convenu de convoquer une rencontre de comité plénier le 13 mars 2014, à 13 h 30, lieu à déterminer. L'ordre du jour, qui sera transmis sous peu aux membres du conseil de la MRC, portera principalement sur le dossier de forêt de proximité.

2014-R-AG093

**Clôture de la séance**

---

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller André Carle, propose et il est résolu de clore la présente séance à 20 h 30.

**ADOPTÉE**

---

**Michel Merleau**  
Préfet

---

**Véronique Denis**  
Greffière et adjointe  
à la direction générale